

Conseil Municipal du 14 octobre 2019 à 19 H 30

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN (19h45), N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER (20h00).

Excusés : J. PETITJEAN procuration à H. GRISEY, C. PHILIPPON procuration à M. HAMELIN.

1 Désignation secrétaire de séance : Monsieur Michel KROMER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°68/2019

2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 août 2019.

Délibération n°69/2019

Concernant le point 5-14, Monsieur Alain FESSLER fait part de la « fatigue » ressentie, durant l'été, en tant que citoyen concernant les aboiements de chiens dans le lotissement des Broichottes. Monsieur le Maire lui répond que le problème est maintenant réglé.

Monsieur Alain FESSLER fait part au conseil de la réponse qu'il a reçu de Territoire Habitat et de son inquiétude concernant l'occupation du terrain jouxtant les habitations et qui est communal. Il souhaite une entrevue avec Monsieur le Maire afin de faire le point sur la situation.

3. Finances

3.1 Fonds de concours C CVS : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mobiliser le fond de soutien communal institué par la Communauté de Communes des Vosges du Sud et sollicite le versement de 58 061 € correspondant à la somme allouée à la Commune d'Étueffont.

Délibération n°70/2019

Cette somme concerne l'aménagement des quais PMR, les travaux de réfection de la Rue du Centre et de la Rue des Bois Sarclés et de l'achat du camion IVECO.

19h45 : Arrivée de Martine HAMELIN

3.2. Demande de subvention au Conseil Départemental : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 90 000 € au Conseil Départemental pour la rénovation de bâtiments pour abriter la nouvelle école primaire.

Délibération n°71/2019

20h00 : Arrivée de Marie-Ange MANIER

3.3. Secrétaire de mairie itinérante : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer une convention d'adhésion au service de secrétaire de mairie itinérante avec le Centre de Gestion pour faire les salaires des agents (4 heures par mois).

Délibération n°72/2019

Monsieur le Maire précise que le service n'est payant qu'en cas de demande de mise à disposition avec un coût horaire de 27 €.

Délibération n°73/2019

3.4 Révision salaire du mois de juin : Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'appliquer une retenue de 13/30^{ème} sur les primes et indemnités du salaire du mois de juin d'un agent pour service non fait.

Monsieur Hervé GRISEY explique aux élus la décision du tribunal administratif et du conseil de discipline envers cet agent.

Monsieur Alain FESSLER souligne, que selon lui, il faut un agent de « catégorie A » pour accompagner le Maire et suivre les projets futurs.

Délibération n°74/2019

3.5 Renouvellement certification PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées): Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à la certification PEFC Bourgogne Franche Comté inscrivant l'ensemble de la forêt, pour 5 ans, dans la politique de qualité de la gestion durable.

Délibération n°75/2019

3.6 Convention pour la route du Fayé : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer une convention avec les communes de Grosmagny, Petitmagny, Rougegoutte et Vescemont afin de régler le financement d'un programme d'entretien routier forestier annuel implanté dans les forêts des 5 communes.

Monsieur le Maire précise que la participation de la Commune d'Étueffont est de 22 %. Cette année les travaux ont eu lieu sur les communes de Grosmagny, Rougegoutte et Vescemont pour un montant de 5 704, 78 € (Etueffont réglera la somme de 1 255, 05 €).

Suite à la question de monsieur Alain FESSLER, Monsieur le Maire précise que la Commune pourra récupérer la TVA sur les travaux.

Délibération n°76/2019

3.7 Contrat de maintenance téléphonique : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer un contrat de maintenance téléphonique, pour un montant de 492 € / an (pour une durée de 5 ans) suite au changement prochain de standard (maintenance sur box, internet et postes).

Le dépannage s'effectue sous 12h pour une panne totale et sous 48h pour un dysfonctionnement.

Délibération n°77/2019

3.8 Rapport de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport de la CLECT relatif au transfert de charges correspondant aux compétences scolaires et à l'accueil de loisirs sans hébergement.

4. Informations diverses

4.1 – Monsieur le Maire présente une proposition d'ENGIE. La société propose un abonnement sans augmentation de prix pendant 3 ans. Monsieur Alain FESSLER précise que Territoire d'Énergie est en négociation avec EDF. Le Conseil décide d'attendre le résultat des négociations avant de s'engager.

4.2 – Monsieur le Président du Comité des Fêtes remercie le conseil municipal pour le versement de la subvention communale.

4.3 – Monsieur le Maire rappelle qu'une association d'aide à domicile s'installera dans le chalet du centre APF en attendant la fin des travaux. Le bureau de contrôle « Alpes

Contrôles » a fait un devis pour la mise aux normes du bâtiment pour un montant de 800€. Le conseil valide le devis.

4.4 -Les Scouts de France organisent une « marche gourmande » le dimanche 20 octobre de 11h30 à 15h00.

5. Questions diverses

5.1 – Madame Martine HAMELIN pose le problème du maitre de cérémonie du 11 novembre.

5.2 – Monsieur le Maire souhaite faire une réunion d'information pour les voisins du Centre APF afin de leur expliquer les différents projets.

5.3 – Monsieur Alain FESSLER remercie les membres du Conseil pour leurs témoignages de sympathie lors du décès de sa belle-mère.

5.4 – Monsieur Alain FESSLER, en tant que délégué à Territoire Énergie, apporte plusieurs précisions : les membres du bureau réfléchissent à un nouveau mode de calcul pour verser les subventions d'éclairage public aux communes. Territoire d'Énergie s'oriente également vers la transition énergétique (aide à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux..).

Il précise également que les bornes électriques, installées sur le parking de la piscine, seront activées à la fin de l'année.

Madame Martine HAMELIN souhaite que l'information passe dans le prochain bulletin municipal.

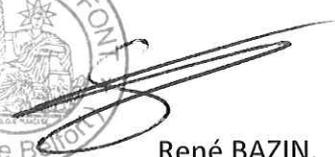
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,



Michel KROMER.

Le Maire,



René BAZIN.

